



- P. 2** Les brèves
- P. 3** L'édito de Mme la Maire
- P. 4** Le budget communal
- P. 6** Dossier spécial « SÉCURITÉ »
- P. 9** Le Conseil Municipal des Jeunes

- P. 9** La tribune
- P. 10** Odos en transition, ça continue
- P. 11** Les travaux dans votre quartier
- P. 12** Des occasions de se retrouver

Pour joindre la MAIRIE D'ODOS



☎ 05 62 45 11 16
✉ accueil@ville-odos.fr

ODOS

Pour vous informer et nous alerter

Rendez-vous
sur notre site internet
www.ville-odos.fr



Téléchargez
notre application mobile



Téléchargez l'application mobile ODOS

- Suivez l'actualité et les événements de votre ville
- Soyez alertés en temps réel des informations importantes ou urgentes
- Signalez les incidents que vous rencontrez sur l'espace public
- Participez et donnez votre avis sur les projets de votre ville.



MJC d'Odos - Donner le pouvoir aux adhérents



La MJC c'est l'accueil de loisirs pour les enfants et pour les adolescents, l'accompagnement à la scolarité, des clubs d'activités, mais aussi des rencontres culturelles accessibles à tous, des échanges, des rencontres et de la solidarité.

En 2025, la MJC se réorganise pour permettre à chacun d'être acteur de ce qu'il peut y vivre. Trois collectifs de réflexion seront créés : COLLECTIF ENFANCE – COLLECTIF JEUNESSE – COLLECTIF ADULTES. Ils se réuniront 4 fois par an.

Adhérents, parents, adolescents, pour que la MJC d'Odos soit votre MJC, venez l'enrichir de vos idées, de votre force et de vos envies.

Vous souhaitez participer à un collectif, n'hésitez pas et appelez au 09 67 61 07 42.

Un ilot numérique à votre disposition.

Un ordinateur, une imprimante et un scanner sont à votre disposition à l'accueil de la mairie du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le Samedi de 9h à 12h. Les personnes ayant besoin d'aide pourront être assistées par un agent communal pour faciliter l'accès aux services numériques.



Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants 2025



Chaque année, la municipalité d'Odos organise une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. En 2025, celle-ci aura lieu le vendredi 26 septembre à partir de 18h30 au foyer rural.

Si vous êtes odosséen depuis moins d'un an ou si vous êtes arrivés en 2024 et que vous n'avez pas pu assister à la cérémonie de l'année dernière, merci de vous faire connaître auprès de l'accueil de la mairie au 05 62 45 16 16 pour recevoir votre invitation. Madame la Maire et l'ensemble des conseillers municipaux seront heureux de vous y retrouver.

MUTAMI, une mutuelle communale



Vous habitez ou vous travaillez à Odos ? Découvrez la mutuelle communale.

La commune d'Odos a signé une convention avec la mutuelle MUTAMI, vous permettant ainsi, de bénéficier d'un contrat collectif à un tarif préférentiel.

Pour de plus amples informations, contactez votre agence MUTAMI - 8 avenue de la Marne 65000 Tarbes.

tarbes@mutami.fr ou 09 77 425 525.

Horaires d'ouverture : Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Démarchages abusifs : des règles simples à appliquer

ATTENTION AUX FAUX VENDEURS

LES BONS RÉFLEXES

- Je demande au vendeur sa carte professionnelle
- Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier
- J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage
- Je ne laisse pas entrer un inconnu
- Je signale toute personne suspecte ou comportement insistant au 17

PRÉVENTION DÉMARCHAGES ABUSIFS

SOYEZ VIGILANTS !

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Brulage de déchets verts : Information du SYMAT

FATRE BRÛLER SES DÉCHETS DE JARDIN, C'EST INTERDIT !

- ✗ néfaste pour l'Homme
- ✗ néfaste pour l'environnement

Brûler 80 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

EN CAS DE NON-RESPECT DE L'INTERDICTION, LA PERSONNE QUI BRÛLE LES DÉCHETS VERTS PEUT AVOIR À PAYER UNE AMENDE.

Des solutions alternatives existent. Vos déchets de jardin sont une ressource !

- ✓ le compostage
- ✓ le choix des espèces
- ✓ le broyage
- ✓ la tonte «mulching»
- ✓ le paillage

En dernier recours ... la déchèterie !

Pour accéder aux déchèteries du territoire, une carte est nécessaire. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.symat.fr ou directement dans les locaux du SYMAT (Bours, Bagnères-de-Bigorre et Lourdes).

SYMAT

Chères Odosséennes,
Chers Odosséens,

Lors du conseil municipal du 8 avril dernier, le budget primitif 2025 de la commune a été voté à l'unanimité. Ce dernier budget de la mandature ne prévoit aucune augmentation de la fiscalité locale et l'excédent budgétaire de 2024 nous permettra de financer nos investissements sans faire de nouvel emprunt. Comme chaque année, c'est avec le même souci de transparence que les principales mesures de ce budget vous sont présentées dans ce bulletin municipal.

Les travaux de la nouvelle mairie et des espaces publics devraient être achevés au début de l'été, puis la rénovation de la mairie annexe et du CCAS suivra. Depuis le 24 avril, la circulation est rétablie rue du château et rue Marguerite de Navarre permettant ainsi de retrouver de la fluidité au centre bourg et de fréquenter plus facilement la nouvelle boulangerie. Je remercie les odosséens pour leur patience et leur compréhension.

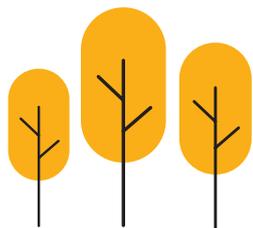
Les questions de sécurité prennent des formes multiples dans une commune et j'ai souhaité en détailler différents aspects car j'en suis persuadée, que ce soit en matière de risques naturels, de protection des biens ou de mobilité, la sensibilisation et l'information sont les meilleurs alliés de la prévention.

Vous êtes aussi nombreux à me signaler des problèmes de voirie ou des incivilités qui peuvent compromettre la sécurité des personnes. Nos services municipaux mettent tout en oeuvre pour traiter rapidement ces problèmes. Mais certains sujets, comme la réfection des rues ou la vitesse excessive demandent parfois une étude technique approfondie et un budget adapté. La plupart des propositions d'amélioration qui me sont adressées témoignent d'un réel intérêt pour la paisibilité de la commune et d'un sens certain de l'intérêt général et, de cela, je vous remercie. Mais il n'est pas possible de contenter tout le monde car la gestion communale procède avant tout de la priorisation d'actions dans un budget toujours plus contraint.

Cette année, en matière de voirie, nous avons priorisé la réfection de la rue du Bois dont le réseau d'assainissement vient d'être entièrement refait et financé par la CATLP. Des travaux indispensables à la sécurité doivent aussi être réalisés rue du Château. Comme d'autres rues pénétrantes de la commune, la rue des Fauvettes aux ALLIATS est particulièrement dégradée en raison du trafic quotidien très important et des intempéries. Sa réfection est aussi à l'étude.

Nous avons heureusement d'autres satisfactions et cette année encore, la vie dans la commune sera dynamisée par toutes les animations proposées par les associations, le CCAS et la commune.

Je vous souhaite un bel été et je vous assure de mon entier dévouement.



Isabelle Loubradou
Maire d'Odos

LE BUDGET COMMUNAL

BILAN 2024

Résultat financier de l'année

Total des dépenses d'investissement et de fonctionnement :

2 293 636 € + 2 898 748 € = **5 192 384 €**

Total des recettes d'investissement et de fonctionnement :

1 290 761 € + 4 227 451 € = **5 518 212 €**

Résultat : 325 828 €

QUAND ELLE DÉPENSE 100 € de fonctionnement, VOTRE COMMUNE :

Rémunère, forme et équipe ses agents

52€

Honore diverses dépenses de fonctionnement

21€

Soutient les écoles et les activités périscolaires

5€

Soutient les associations et agit pour l'animation locale

5€

Entretient et fait fonctionner ses bâtiments

4€

Entretient la voirie et les réseaux

4€

Agit pour les solidarités

4€

Améliore le cadre de vie

3€

Rembourse sa dette

2€



L'autofinancement

Plus il est important, plus la commune a de possibilités d'investir et d'enrichir son patrimoine.

La capacité d'autofinancement nette de la commune était de 285 216 € en 2024.

La dette

Endettement fin 2024 :

1 980 044 € soit 601 € /habitant.

La moyenne nationale de la strate est de 604 € / habitant.

Dette



BUDGET PRIMITIF 2025



Les chiffres clés

Budget de fonctionnement

3 448 553

Budget d'investissement

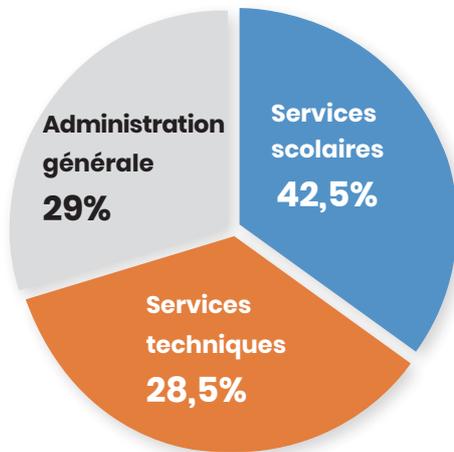
3 730 219 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025

Total : 3 448 553 €

Charges à caractère général : 936 350 €

Une augmentation de 6,5%



LES RESSOURCES HUMAINES :

1 425 000€ au total

Services scolaires : 575 000 €

Services techniques : 386 000 €

Administration générale et fonction support : 396 000 €

LES PLUS DE L'ANNÉE

Augmentation des dépenses de voirie : **+ 35 000 €**

Prestations externalisées d'entretien des bâtiments publics : **+ 20 000 €**

Maintenance : **+ 7 000 €**

Autres (rattrapage redevance eaux pluviales, évacuation déchets) : **+ 15 000 €**

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CCAS **100 000€**
soit 30 €/habitant

Subvention aux associations : **117 500€**
soit 35€/habitant
(+10% par rapport à 2024)

Participation au fonctionnement du service d'incendie : **125 250 €**
soit 38€/habitant

Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025

Total : 3 448 553 €

Maintien des taux de fiscalité

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2025

TOTAL : 3 730 219 €

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS

Réhabilitation mairie et espaces publics : 1 936 519 €

Travaux et équipements : 176 600

Maintien de l'équipement des services : 71 600 €

Acquisitions immobilières : 29 000 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2025

TOTAL : 3 730 219 €

LES PRINCIPALES RECETTES

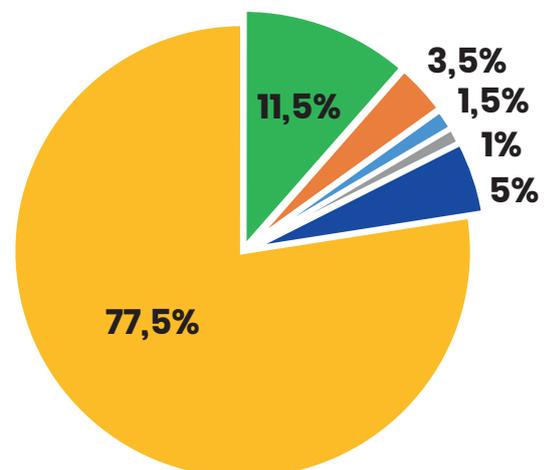
Dotations, fonds divers et réserves : 1 445 125 €

Subventions : 608 041 €

Emprunt : 1 150 000 €

Autofinancement : 527 053 €

Retrouvez la note brève et synthétique présentant ce budget sur notre site internet.



- Impôts et taxes
- Recette des services
- Remboursement
- Excédent 2024 reporté
- Dotations
- Autre

VIDÉO-PROTECTION : UN PREMIER BILAN ENCOURAGEANT

La vidéo-protection a été mise en place pour lutter contre la dégradation des biens communaux (bâtiments, cimetières, ...) qui génère des dépenses pour la commune, notamment par l'augmentation du coût des contrats d'assurance.



La vidéo-protection permet de :

- Dissuader et identifier les auteurs des faits délictueux
- Faciliter les investigations des services de gendarmerie, de police nationale et de justice
- Contribuer, grâce aux images, à l'élucidation des crimes et délits qui font l'objet d'une enquête judiciaire
- Favoriser la tranquillité des espaces publics et des Odosséens.

NB. Les images enregistrées par les caméras de vidéo-protection ne sont visionnées que sur réquisition judiciaire dans le cadre d'enquêtes menées par les services de police nationale ou de gendarmerie. Afin de respecter la vie privée de chacun, les images prises sur des espaces privés sont automatiquement masquées.

Les 12 caméras mises en service à des points stratégiques de la commune commencent à remplir leur rôle de dissuasion et de prévention des actes de délinquance. Un premier bilan se dessine.

La police nationale a procédé à trois réquisitions judiciaires pour visionner des images relatives à des crimes et délits. Celles-ci ont permis de faciliter les investigations. Depuis la mise en place de deux caméras aux abords du cimetière, aucun vol de plantes au cimetière ni de dégradation de véhicule n'ont été signalés. Aucune intrusion n'a été constatée dans les bâtiments communaux. C'est un bilan plutôt positif.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



Soyez prévoyants et vigilants au quotidien !

Les bons réflexes pour limiter les risques :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance
- Ne laissez pas de moyens d'accès à votre domicile dans le jardin : échelle, outils...
- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous
- Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée
- Photographiez vos objets de valeur
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur
- Conservez vos factures

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

N'oubliez pas d'informer votre entourage de votre départ : famille, ami, voisin, gardien...
Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Signalez à la Police municipale la période pendant laquelle votre habitation est inoccupée :
inscrivez-vous à l'opération tranquillité vacances.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

1. Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation,...

2. Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès des lieux.

3. Après les constatations :

- Faites opposition auprès de votre banque
- Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations,...
- Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/
- Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE,
D'UN VOL DE VÉHICULE : COMPOSEZ LE 17**



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS).

Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile. Il doit permettre de gérer les différentes phases d'un événement de sécurité civile : l'urgence, la post-urgence et le retour à la normale.

Il intègre le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile.

Il est à géométrie variable, adapté à la taille et aux moyens de la commune. Il doit permettre de tendre vers une culture communale et citoyenne de sécurité civile.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- Le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population
- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus)
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- Le recensement des moyens disponibles et la définition de la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS permet de faire face à tous types de situations d'urgence, qu'elles soient prévisibles ou pas, à partir du moment où elles ne dépassent pas les limites de la commune.

Comme un risque ne s'arrête pas aux limites communales, il revient à la CATLP d'organiser le plan intercommunal de sauvegarde.



MIEUX CONNAÎTRE LES RISQUES SUR ODOS AVEC GÉORISQUES

Lancé en 2014, le site internet Georisques.gouv.fr recense la plupart des risques du sous-sol ou de surface existant sur le territoire français. Devenu la référence en matière d'information sur les risques naturels et technologiques, il est de plus en plus utilisé par les particuliers et les professionnels et fête ses dix années d'existence.

Cavités souterraines, mouvements de terrain, fréquence des inondations, sites et sols pollués ou encore feux de forêts, sont quelques-uns des risques naturels et anthropiques qui peuvent toucher hommes et habitations. Pour identifier les zones les plus à risque, le ministère de la Transition écologique et le BRGM ont créé il y a dix ans un portail centralisant les informations utiles : Georisques.gouv.fr.

Actualisé à de multiples reprises, le portail numérique centralise les informations de plus de 30 bases de données différentes : plusieurs sont issues directement du service géologique national, d'autres proviennent des Départements, d'autres encore ont été réunies par l'État et les assureurs au sein de l'Observatoire national des risques naturels. En raison d'une expérience ancienne et reconnue dans la gestion des bases de données, la direction du numérique du BRGM est l'opérateur technique du projet depuis ses débuts.



Pour mieux connaître les risques sur Odos, scannez le QR Code ci-joint.



TRAVAUX SUR LE BARRAGE ÉCRÊTEUR DU BOUSCAROU

Situé dans le quartier du Bouscarou, le barrage écrêteur est un ensemble constitué d'un barrage long de 180 m et d'une hauteur de 5 m et de ses organes : évacuateur de crue, bassin et grille amont, canalisation de fond, bassin de dissipation aval et du tronçon recalibré du Galopio entre le pied du barrage et la station d'alerte située 200 m en aval.

Créé au début des années 2000 par la commune, il permet de stocker 118 000 m³ d'eau pour une retenue d'eau de 6,5 hectares.

Une étude menée de 2021 à 2024 dans le cadre du PAPI - Programme d'actions de prévention des inondations Adour Amont - a conclu qu'il était nécessaire de mettre en conformité l'aménagement hydraulique du Galopio avec la nouvelle réglementation afin de maintenir son objectif de protection cinquantennale. Des travaux étaient donc nécessaires.

Ils ont consisté :

- A la recharge de la crête du barrage, avec suppression des pare-vagues,
- Au changement de la grille de protection amont avec la reprise des enrochements du bassin amont,
- À la reprise localisée des parements amont/aval du barrage suite au constat d'érosion occasionnée par le passage répété des promeneurs à pied et des 2 roues,
- Au curage du bassin aval, avec le retrait de la grille de la canalisation de fond et la rehausse des berges,
- Au curage du fossé situé en amont et en rive droite, à la reprise des joints de l'évacuateur de crue, et à la pose de repères de mesure (pour le suivi topographique et le suivi en crue) et de barrières.

Ces travaux financés par le SMAA et l'Agence de l'Eau Adour Garonne se sont déroulés sur la période de septembre 2024 à mars 2025.

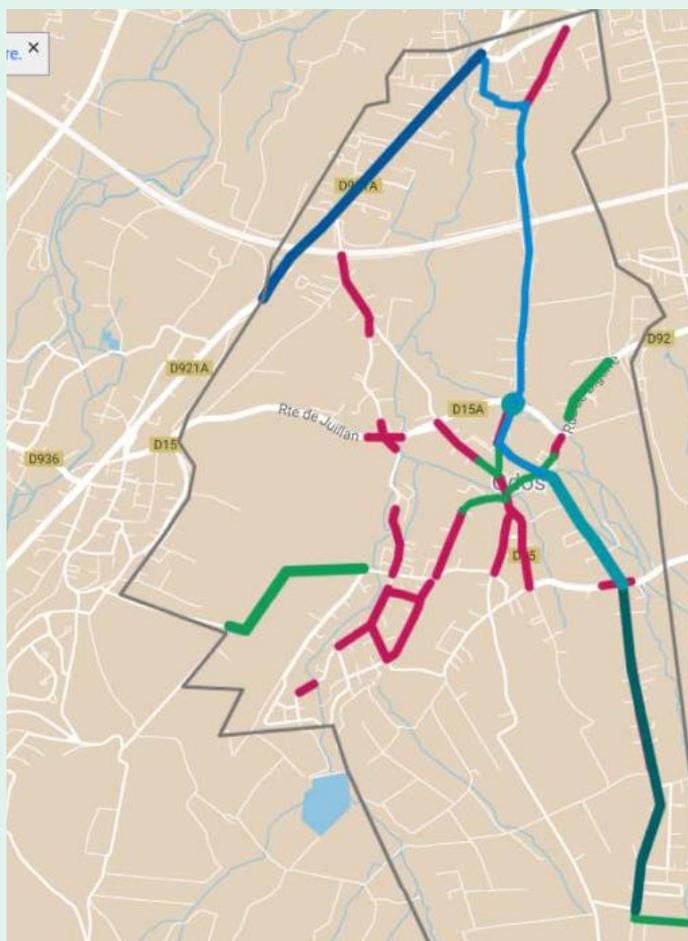


SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS DOUX ; PIÉTONS ET VÉLOS.

Afin de sécuriser les déplacements vélos et piétons sur la commune, un schéma des mobilités actives est en cours d'élaboration. Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés pour les déplacements à vélo en partenariat avec l'association des « Cyclomotivés 65 ».

D'autres aménagements sont à l'étude :

- L'aménagement de la route de Lourdes entre Juillan et Tarbes dans le cadre du schéma mobilité de la CATLP et du Département
- L'aménagement de la rue du Pic du Midi pour favoriser les déplacements des piétons et des vélos
- L'aménagement de la rue du Bois en chaussée partagée
- La sécurisation du rond-point du centre bourg par la mise en place d'une signalétique centrale
- Des liaisons vertes depuis le quartier de la Renaissance et le quartier nord vers le centre bourg



Légende :

Zone 20 - Zone 30 - Projets mobilités

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Fort de ses 17 membres, le CMJ se réunit tous les mois, à la MJC et à la mairie, pour réfléchir et mettre en place des projets d'intérêt collectif.

Un bilan de leur action a été présenté aux élèves de l'école élémentaire le 6 juin dernier. Cette rencontre a été également l'occasion d'expliquer les deux projets à l'étude en 2025 :

- Un projet sur la collecte des déchets et leur valorisation
- Un projet sur l'inclusion d'enfants porteurs d'un handicap.

C'est l'occasion de remercier tous ces jeunes pour leur engagement citoyen et leur présence remarquée aux cérémonies commémoratives.



TRIBUNE

Texte non transmis par le groupe minoritaire.

RÉSEAU DE CHALEUR

Après quelques années d'étude et de travaux, le réseau de chaleur d'Odos a été mis en service en octobre 2024. Il s'agit du **6^e réseau de chaleur** mis en service par le Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE) 65 dans les Hautes-Pyrénées. Ce réseau long de 373m linéaire dessert le groupe scolaire, le restaurant scolaire, le complexe sportif et les 2 logements communaux.



À l'invitation d'Isabelle Loubradou, Maire d'Odos et de Patrick Vignes, Président du SDE 65, ce réseau de chaleur dont la chaufferie se situe à côté de l'école du bourg, a été inauguré le samedi 21 décembre. En présence du conseiller départemental Jean-Michel Ségnéré et de la sénatrice Maryse Carrère, les participants ont pu découvrir le fonctionnement de cette installation qui fonctionne à partir de plaquettes de bois issues de forêts locales.

En déléguant la maîtrise d'ouvrage au SDE 65 la commune n'a pas eu à supporter cet investissement de 810 000 € qui se décompose de la manière suivante : Réseau et Sous-stations - 286 000 € HT (SDE65), dont Production de chaleur : 524 000 € HT (Société ESTERA). Aide financière de l'ADEME : 392 000 € (48%).

Maître d'œuvre : PIK INGENIERIE (64)



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

Le tri des déchets est une obligation pour la commune et les particuliers. L'article paru sur « Odos Infos » en juillet 2024 a rappelé les bons gestes dans ce domaine. Cet engagement implique un effort collectif dans la durée.

Le prochain challenge de la municipalité concerne l'obligation de la gestion des déchets de nos cantines scolaires. Par ailleurs, depuis le début d'année, l'utilisation des contenants alimentaires en plastique est désormais interdite dans les restaurants et dans les établissements accueillant les enfants.

Gérer les déchets, c'est déjà en produire moins, c'est pourquoi la commission menus de l'école a réuni parents, agents communaux, élus et la société Hélior pour réfléchir aux actions possibles pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Parmi celles-ci, adapter les quantités en fonction des plats, ajuster les menus aux goûts des enfants sans renoncer à l'apprentissage de nouvelles saveurs et à la découverte de nouveaux aliments.

DÉPÔTS SAUVAGES

La commune constate l'augmentation de dépôts sauvages de toute nature. Ces incivilités qui mettent en évidence des comportements peu citoyens sont des infractions au code de l'environnement.

L'évacuation de ces dépôts sauvages, principalement des déchets verts, a un coût financier loin d'être négligeable. Sur les 6 derniers mois de 2024, cela représente plus de 5 journées de travail pour nos agents auxquels se rajoutent le transport et le coût de la déchetterie. Au total plus de 6000 € que la commune n'utilise pas à des actions plus utiles à tous.

LES TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER

PROJET DE RÉNOVATION DE LA FUTURE MAIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DE LA MAIRIE ANNEXE



Les travaux de rénovation de l'ancienne conciergerie, de la voirie et des espaces publics sont en cours d'achèvement.

Le déménagement des services dans la nouvelle mairie est programmé pour cet été.

Les travaux de rénovation pourront ensuite basculer sur le bâtiment actuel de la mairie qui deviendra la mairie annexe.

L'achèvement des travaux est prévu pour la fin d'année.

Afin de bien se rendre compte de l'utilité de la rénovation de la mairie annexe, la commune organise deux matinées portes-ouvertes : samedi 28 juin de 10h à 12h et samedi 12 juillet de 10h à 12h.

TRAVAUX EFFECTUÉS PAR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES



Colombarium cimetière imp. du stade



Réfection de la voirie : av. des Aulnes, des Genêts, des Lilas, imp. des muguets



Réfection des chemins d'accès au terrain de foot



Remplacement des portes d'entrée de la salle polyvalente



Réfection du réseau d'assainissement rue du Bois



Réseau de chaleur

TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE



Réfection chemin de Beyrède



Peintures jeux au sol école maternelle du bourg



Peinture classe école bourg



Pose carrelage + poubelle WC publics sous le club-house du tennis



Peinture porte et façade du foyer rural



Massif rue de Bigorre



Réfection sol, pose grillage et peinture du fronton du tennis



Rond-point entrée du centre bourg

TRAVAUX RUE DU VIGNEMALE, IMPASSE DU LAC D'OÛ ET IMPASSE DU VIGNEMALE ET RUE DU MONTAIGU

D'importants travaux ont débuté ce mois-ci impasse du lac d'Oô. Il s'agit du remplacement de tout le réseau d'assainissement. Ils se poursuivront par l'impasse du Vignemale et se termineront par la rue du Montaigu et l'intégralité de la rue du Vignemale.

La fin de cette première phase de ce grand chantier mené par la CATLP est prévue pour la fin de l'année à cause notamment de la conduite en amiante de la rue du Vignemale qui impose des précautions particulières pour son changement. La réfection définitive de la voirie interviendra en 2026, environ 6 mois après la stabilisation des tranchées.

DES OCCASIONS DE SE RETROUVER

AGENDA DES EVENEMENTS et MANIFESTATIONS jusqu'à fin décembre

Juin à Décembre : CCAS – Réflexion et débat d'idées. 2 fois par mois

JUIN

14 Juin : MJC – Fête de fin d'année

14 Juin : TOP Volley Ball – Green Volley. Stade Municipal

14 Juin : « Samedi ça te dit ? ». Place Marguerite de Navarre

14 et 15 Juin : MJC – Assemblée Générale et Fête de la MJC d'Odos avec 2 spectacles de Théâtre (enfants et ados). Foyer rural

20 Juin : Soirée celtique avec la chorale Sing Sing de la MJC et le groupe PikCelt. Salle polyvalente

27 Juin : CPIE et Odos Démocratie et Solidarité – Soirée "Les chauves-souris" – Foyer Rural et visites terrain

28 Juin : GRS – Gala de fin d'année. Gymnase

JUILLET

4 Juillet : Fête du Relais Petite Enfance

12 Juillet : « Samedi ça te dit ? ». Place Marguerite de Navarre

26 Juillet : CCAS – Sortie mer à Saint-Jean-de-Luz

AOÛT

9 Août : « Samedi ça te dit ? ». Place Marguerite de Navarre

SEPTEMBRE

7 Septembre : Comité des fêtes. Course de caisses à savon

13 Septembre : « Samedi ça te dit ? ». Place Marguerite de Navarre

OCTOBRE

6 au 10 octobre : CCAS – Séjour seniors au Village club "Relais du Moulin Neuf" à Barbaste (47)

11 Octobre : « Samedi ça te dit ? ». Place Marguerite de Navarre suivi d'un feu d'artifice à l'école élémentaire du bourg

18 Octobre : Odos démocratie et Solidarité – Troc jardin d'automne – Place Marguerite de Navarre

19 Octobre : JSO Odos – La Caminade

NOVEMBRE

11 Novembre : Cérémonie commémorative du 11 Novembre

DÉCEMBRE

1^{er} Décembre : Illuminations de Noël et marché de Noël

7 Décembre : Association Mangebulles 65 – Bourse à la BD – Salle polyvalente

13 Décembre : CCAS – Repas de fin d'année. Salle polyvalente

**Retrouvez toutes les dates des événements et des manifestations
sur le site internet et l'application mobile Néocity.**